



SAISON 2013



Pour mieux connaître votre club

- Nom : **VÉLO CLUB SANCÉEN**
- Création du club : **1976**
- Fédération : **FFCT** depuis 2000 « UFOLEP DE 1977 à 2012 »
- Siège social : **Gymnase de Saint-Julien-les-Villas**
9 rue Fernand Ganne - 10800 SAINT JULIEN LES VILLAS
- Point relais VCS : **Cycles Fabien Joniaux**
265, Faubourg Croncels - 10000 TROYES
Tél : 03 - 25 - 79 - 95 - 29

Tél./répondeur du correspondant :

Patrice ODIN : 03.25.82.51.14

Adresse email : ► **vcsanceen@orange.fr**

Blog VCS : ► **vcsanceen.blogg.org**

La vie sportive du club

- Participation à tous les brevets des calendriers cyclos.
- En dehors des brevets, sorties club avec rendez-vous vers la salle des fêtes de Saint-Julien-les-Villas.

Pour la bonne marche du club, nous souhaitons la présence de tous nos sociétaires dans les divers brevets aubois.

- Vous pouvez faire aussi des brevets hors du département de l'Aube.
- Pour connaître les jours, les lieux et les horaires des brevets et des sorties club, ainsi que les divers renseignements sur le VCS, voir la rubrique sportive de la presse (le vendredi) ou sur Internet à votre adresse email (le jeudi).
- **Classement interne VCS :** nous prendrons en compte plusieurs critères (le nombre de brevets, le kilométrage du brevet et la moyenne brevets/kilomètres sur l'ensemble de l'année).
- Après votre participation à un brevet permanent ou un rattrapage ou encore, à un brevet hors département, vous devez faire parvenir au secrétariat votre carte de route ou un justificatif de participation dans les 15 jours après la date du brevet. En dehors de ce délai, nous ne prendrons plus en compte votre brevet pour le classement de fin de saison. Les sorties internes (divers séjours mis en place par le VCS) seront prises en compte.
- **ATTENTION !** Un brevet non inscrit dans un calendrier cyclo ne sera pas comptabilisé.
- En rendant votre carte rapidement, cela évitera des erreurs et des contestations à la lecture du palmarès lors de l'assemblée générale de fin de saison. Pour

2013 nous ne prendrons plus de cartes et de justificatifs après le 19 octobre. Il faut bien comprendre qu'avec une centaine de sociétaires et les divers brevets qui existent, cela n'est pas facile à gérer.

Lors des inscriptions au départ des brevets, nous vous demandons de vous inscrire sur le parcours que vous réalisez. Ne pas s'inscrire sur le grand parcours et ne faire par exemple que le moyen ou le petit. Dans un brevet permanent ne faire tamponner qu'une seule carte : la vôtre et ne pas présenter d'autres cartes pour un autre brevet ou pour un copain.

ATTENTION : le cyclo qui prendra une inscription dans un brevet et qui ne le fera pas, sera mis hors classement VCS.

- Lors de notre assemblée générale en novembre, nous distribuerons un bon d'achat **aux 60 premiers du classement.**

1^{er} au 10^e : un bon de 30 euros

11^e au 20^e : un bon de 25 euros

21^e au 30^e : un bon de 20 euros

31^e au 40^e : un bon de 15 euros

41^e au 60^e : un bon de 10 euros

Il est normal de récompenser le cyclo qui roule. Il est indispensable de vous faire inscrire au départ des brevets ou de prendre une carte de route pour faire un brevet permanent. Cela est notre seul repère pour faire notre feuille récapitulative de fin de saison. Pas inscrit dans un brevet : pas comptabilisé

A l'avance, merci à tous !

Pour le programme des divers brevets, voir le calendrier ci-joint